

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2018

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE UNION EUROPÉENNE - (N° 597)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD3

présenté par
M. Michels, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 52, après le mot :

« Conseil »,

insérer les mots :

« des ministres en charge de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.